



Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Selon la délibération n°2021.11.25.06 - Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf dit VAE

Formulaire à compléter, imprimer, signer puis envoyer à :

-  Par courrier à : Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
1, Place de la Fontaine 01140 SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE
-  Ou par mail à mairie@st-didier-chalaronne.org

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

Date de réception du dossier :

DEMANDEUR

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage * :

Nom de naissance * :

Prénom * :

Né(e) le * : ___ / ___ / _____ à * :

Téléphone * : _____

Courriel de contact * :

ADRESSE *

N° d'appartement/étage : _____ Entrée/Bâtiment/Immeuble : _____

Numéro : _____ Rue / voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

INFORMATIONS SUR LE VELO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

N° facture* :

Date de facture* :

Prix TTC en euros* :

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur que (cases à cocher) :

- Je suis habitant(e) de Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Le cycle est un modèle neuf à assistance électrique Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb
- Je suis informé(e) que le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de la Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répréhensible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République.
- Je joins l'ensemble des pièces justificatives énoncées dans la notice
- Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.**

Fait le :

à :


Signature

NOTICE / REGLEMENT

Ce formulaire permet à toute personne physique de demander une aide financière de la Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne en contrepartie de l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Le formulaire est téléchargeable sur <https://www.saintdidiersurchalaronne.fr> ou disponible sur demande. Il doit être complété, signé et envoyé par courrier ou par mail à la Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne à l'adresse citée en page 1, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. ci-après).

NB : Le formulaire de demande contient plusieurs types d'attestations sur l'honneur à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide. Toutes les attestations sur l'honneur doivent être cochées par le demandeur.

 Le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de la Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répréhensible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République.

⌚ **Attention :** la demande d'aide doit être formulée auprès de la Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne entre le 03 janvier 2022 et le 31 décembre 2022 (cachet de la poste ou accusé de réception du courriel faisant foi).

Conditions à respecter pour bénéficier de l'aide

Le cycle acquis doit répondre aux conditions suivantes :


- ✓ Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler),
- ✓ Être acquis sur le territoire français par une personne physique justifiant de son domicile sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne,
- ✓ Être neuf,
- ✓ Ne pas utiliser de batterie au plomb,
- ✓ Le montant minimum de l'acquisition du cycle doit être égale à 200 €.

En cas de non-respect des conditions énoncées précédemment, le bénéficiaire de l'aide restitue le montant de l'aide sur émission d'un titre de recette.

Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes au formulaire de demande :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité.
- Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire.
- Copie d'un justificatif de domicile sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne de moins de trois mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.
- Copie de la facture d'achat du cycle : qui mentionne nom, prénom et adresse du demandeur, les références et prix du cycle. La date d'acquisition indiquée sur la facture doit être postérieure ou égale au **03 janvier 2022**.

 **Le montant de l'aide** allouée par la commune de Saint-Didier est de **100 €** sans dépasser 50% du montant total de l'achat d'un vélo électrique neuf sur le territoire français de la valeur d'achat TTC du VAE

Données personnelles : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, dans le cadre de sa mission de service public, afin de traiter votre demande de prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Contact : mairie@st-didier-chalaronne.org. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » n'étaient pas respectés, vous pourriez vous adresser à la CNIL.